

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DELIBERATION

92 92 68

PRESENTS 57
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 8
ABSENTS 24

Vote Pour : 68
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

04 DECEMBRE 2023

Date d'Affichage

04 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Paul BOULVRAIS, Vice-Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Paul SALVADOR (ne prenant pas part à la délibération du point n°7), Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°262_2023

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 07- Avenant n°1 au lot 4 des travaux des espaces publics quartier de Lentajou à Gaillac

Exposé des motifs

Le marché relatif au lot 4 – Electricité CFO CFA des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Lentajou à Gaillac a été attribué au groupement SPIE CITY NETWORKS SAS

(mandataire) / LACLAU TP en Conseil communautaire le 11 juillet 2022 par délibération n°173_2022.

Les prestations étaient initialement prévues pour une exécution par le groupement formé entre SPIE CITY NETWORKS SAS (mandataire) et LACLAU TP.

Suite au retrait de l'entreprise LACLAU TP du groupement attributaire du Lot 1 entériné par délibération du 13 mars 2023, la société souhaite désormais se désister également sur le lot 4 en raison de son incapacité à coordonner les prestations liées avec le lot 1.

La société SPIE CITY NETWORKS France propose de reprendre à son compte la totalité des prestations du lot 4. Cet avenant n°1 n'engendre aucune incidence financière.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération du 11 juillet 2022 attribuant le marché relatif au lot 4 - Electricité CFO CFA des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Lentajou à Gaillac au groupement SPIE CITY NETWORKS SAS (mandataire) / LACLAU TP,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°1 relatif au lot 4 des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Lentajou à Gaillac attribué initialement au groupement SPIE CITY NETWORKS SAS (mandataire) / LACLAU TP, relatif la réalisation de l'intégralité des prestations par SPIE CITY NETWORKS SAS uniquement, et étant sans incidence financière :

TITULAIRE DU MARCHÉ	LOT	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
Groupement SPIE CITY NETWORKS SAS (mandataire) / LACLAU TP	4	Tranche ferme : Electricité CFO – CFA : 175 254.50 € HT Tranche optionnelle n°1 : Eclairage du rond-point : 9 581.00 € HT	Avenant de modification de la répartition financière des prestations // Sans incidence financière	+ 0.00 %	Tranche ferme : Electricité CFO – CFA : 175 254.50 € HT Tranche optionnelle n°1 : Eclairage du rond-point : 9 581.00 € HT

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

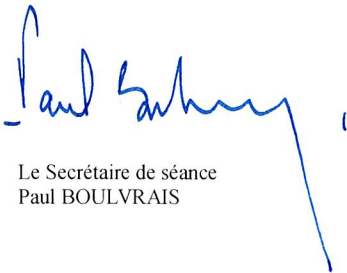
Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **22 DEC. 2023**

- publication - mise en ligne
Le **22 DEC. 2023**

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Vice-Président
Président de séance
Paul BOULVRAIS

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.